

Contactez-nous :

mail: admission@arifts.fr

tél: 02 40 75 80 07

Rejoignez-nous !



ARIFTS SITE NANTAIS

Cité de la formation Santé Social
10 rue Marion Cahour | 44400 REZÉ
Tél. 02 40 75 69 94

ARIFTS SITE ANGEVIN

6 rue Georges Morel
49045 ANGERS Cedex 1
Tél. 02 41 48 20 22

La formation aux métiers éducatifs & sociaux

ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL



ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL

AVEC LE BAC

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Il travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire.

PUBLIC & POLITIQUES SOCIALES

Tout public, quelle que soit la situation, dans le cadre de la protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, protection sociale, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance (ASE), santé, médicosociale, handicap...

EMPLOYEURS & LIEUX D'INTERVENTION

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)... Conseil Départemental, Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale, Commune, Mission Locale, Pôle Emploi, Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse de Mutualité Sociale Agricole, hôpitaux privés, établissements médico-sociaux, EHPAD, milieu scolaire, entreprises.

Insertion à 6 mois

Salaire en début de carrière

À partir de **1600€** brut par mois

90,3% des diplômés sont employés



Diplôme

Diplôme d'État
Grade Licence
Bac +3, Niveau 6

Durée

Formation en
3 ans

Lieux

Angers (49)
ou
Rezé (44)

Répartition

1740 heures
théoriques
et
1820 heures
de formation
pratique sur terrains
professionnels

Voies d'accès

**Formation Initiale,
Formation Continue,
Apprentissage
ou VAE**

€ Coût*

• Si financement par la région (étudiants en poursuite de scolarité et demandeurs d'emploi) :

707€/an
de frais de scolarité

170€/an
de droits d'inscription
(boursiers exonérés)

95€/an
de CVEC

• Si financement employeur, OPCO, autres : **8613€/an**
• Sous statut apprenti : C'est l'OPCO dont dépend l'entreprise qui emploie l'apprenti qui est responsable du financement de la formation en apprentissage. Le niveau de financement de la formation dépend d'accords de branches professionnelles ou à défaut fixé par France Compétences.

*Les tarifs peuvent varier d'une année à l'autre

ARIFTS